

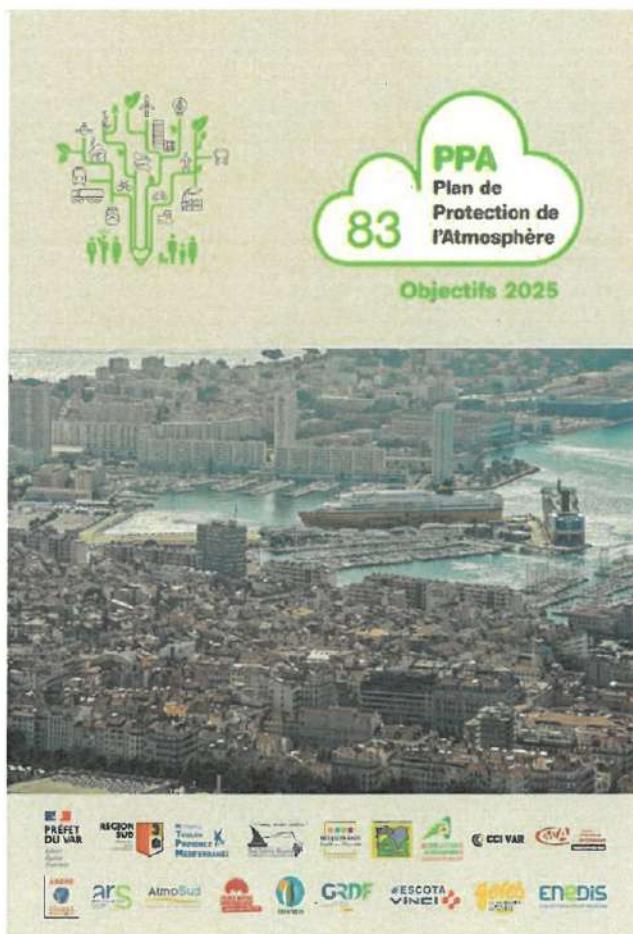


*Liberté
Égalité
Fraternité*



PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DU VAR

COPIL DU 11/10/2022
RELEVÉ SYNTHÉTIQUE DES ÉCHANGES



SOMMAIRE

1 Participants.....	2
2 Introduction.....	2
3 Actualités.....	3
4 État des lieux de la qualité de l'air.....	4
5 Avancement du PPA.....	4
6 Ajout de nouvelles actions.....	5
7 Temps d'échanges.....	6
8 Conclusion.....	8

1 Participants

Voir la liste des participants au COPIL dans le tableau joint (document séparé).

2 Introduction

Le préfet ouvre la réunion en remerciant les participants de leur présence à ce comité de pilotage. Son objectif est de mesurer l'avancement des efforts respectifs de l'ensemble des partenaires pour améliorer la qualité de l'air sur la zone toulonnaise. Les citoyens sont extrêmement attentifs à ces phénomènes de pollution. La soixantaine d'actions inscrites au PPA poursuit les efforts accomplis depuis plusieurs années. Après un point d'actualité sur l'évolution de la qualité de l'air, le comité dressera l'état d'avancement du plan et des exemples mettront en valeur des actions emblématiques.

Le préfet rappelle ensuite que la ZFE-m est une action importante de ce PPA. L'échéance du 1er janvier 2023 se rapproche et il convient de trouver un accord sur le périmètre et les modalités d'action. De plus, il réaffirme l'obligation qui lui incombe de prendre en urgence, si nécessaire, des mesures pour limiter les épisodes de pollution atmosphérique. Cette obligation se traduit, dans le domaine des transports par la mise en œuvre du Plan d'Urgence Transport. Le préfet confirme qu'il s'appuiera sur le périmètre le plus large qui avait été envisagé pour la ZFE-m pour gérer les épisodes de pollution, tout en rappelant que le déclenchement d'une telle mesure est extrêmement rare et pour de brèves périodes. Puis il annonce qu'il signera prochainement l'arrêté préfectoral définissant cette mesure et que dans les jours suivants aura lieu une communication préfectorale pour inviter les citoyens à acquérir la vignette Crit'Air.

Mme Marjorie VIORT, vice-présidente du Conseil régional, indique qu'elle représentera dorénavant la Région sur ce sujet. Elle souhaite rappeler que la Région s'est engagée pour la qualité de l'air depuis bien longtemps avec des projets phares, notamment « Escales O Fumée », sur Toulon, Nice et Marseille, mais également au plus près des citoyens avec les kits bioéthanol. La Région apporte des financements importants sur ce sujet, auprès de tous les acteurs, pour travailler sur ces enjeux de santé publique.

M. Gilles VINCENT, vice-président de la métropole TPM, remercie le préfet et excuse l'absence de M. Hubert FALCO, président de la métropole. Il souhaite redire ici que la qualité de l'air est un enjeu majeur de santé publique car elle concerne des vies humaines, en particulier les riverains de l'autoroute qui sont soumis à un risque pour leur santé. La métropole TPM avance sur le sujet : il rappelle que la moitié des actions du PPA est issue d'engagements de la métropole TPM. Ces actions concernent les transports, terrestres et maritimes, aussi les bâtiments, comme Chalucet. Il indique que l'exposé sur le transport maritime présenté par la Fédération MART quelques jours auparavant était très intéressant et qu'une réflexion doit s'engager sur les nouveaux bâtiments, les quartiers durables. Puis il rappelle que, même si les seuils présentés par l'OMS devraient devenir la nouvelle réglementation, aujourd'hui, seules les directives européennes constituent la norme et la métropole TPM se satisfait de voir que le territoire se situe en dessous des seuils européens. Enfin, M. VINCENT conclut en avertissant que l'atteinte des objectifs de l'OMS nécessitera beaucoup d'énergie et de gros moyens financiers, et l'implication de tous.

Mme Andrée SAMAT, vice-présidente du Département, indique que même si le Département a ici un rôle moindre à jouer que la métropole, il est temps de continuer l'effort avec détermination.

3 Actualités

M. Yohann PAMELLE, chef de l'unité Air Climat Transition Énergétique, remercie les participants d'être venus nombreux pour ce premier Comité de suivi du PPA du Var et présente quelques points d'actualité en lien avec la qualité de l'air.

- la DREAL a souhaité organiser ce premier comité de suivi mi-octobre dans le cadre de la Journée Nationale de la Qualité de l'Air. A cette occasion, tout acteur du territoire peut inscrire des actions « Qualité de l'air » sur la plateforme ministérielle¹ afin de leur donner davantage de visibilité

- l'ADEME lancera prochainement un nouvel appel à projet relatif aux Fonds Air Bois. Il s'agit d'un levier d'accompagnement financier des ménages pour changer leur ancien système de chauffage, notamment foyer ouvert, par un appareil plus performant. Cette action est en lien avec les objectifs forts de réduction des émissions de particules fines du plan national sur le chauffage domestique au bois qui sera décliné au niveau départemental. Pour répondre à cet AAP, il faut l'engagement d'une collectivité (département, intercommunalité, commune etc.) pour un amendement du Fonds Air Bois à parts égales avec l'ADEME. A titre exemple, le département des Bouches-du-Rhône et l'ADEME vont renouveler leur Fonds Air-Bois, le premier Fonds ayant permis de remplacer près de 4500 appareils pour un gain d'environ 70 tonnes de particules PM10 par an.

1 <https://www.ecologie.gouv.fr/evenements>

- l'équipe « Qualité de l'Air » de la DREAL PACA s'est étoffée en septembre avec des chargés de mission à la fois référents territoriaux mais également thématiques. Pour le Var, l'interlocuteur reste M. Aurélien DAVIOT : aurelien.daviot@developpement-durable.gouv.fr

4 État des lieux de la qualité de l'air

M. Sylvain MERCIER, référent territorial Var, AtmoSud, présente l'évolution des émissions et des concentrations de polluants depuis la mise en œuvre du PPA. En termes d'émissions, entre 2017 et 2020, AtmoSud estime à 18 % la diminution pour les oxydes d'azote (NO₂), la forte baisse des émissions du trafic routier (-30%) étant en partie compensée par une hausse de +23 % des émissions du maritime. Les émissions de particules fines ont aussi diminué, de 14 % entre 2017 et 2020 pour les PM_{2,5}.

AtmoSud propose un focus sur les émissions du transport maritime, en hausse marquée entre 2020 et 2021, notamment sur les paquebots.

AtmoSud précise que l'année 2020 est à tous égards particulière, liée à la crise sanitaire et aux changements massifs de comportements qu'elle a engendrés.

En termes de concentration de polluants, AtmoSud présente des cartes du nouvel indicateur multi polluants ICARE 365 sur le territoire. La tendance est à l'amélioration de la qualité de l'air, notamment pour les oxydes d'azote. Cependant, la majorité de la population reste exposée à un air qui dépasse les concentrations recommandées par l'OMS pour les oxydes d'azote (70 % de la population) et les particules fines (100%).

5 Avancement du PPA

M. Aurélien DAVIOT, chargé de mission Qualité de l'air à la DREAL PACA, référent territorial Var, expose l'avancement des actions du PPA : après avoir sollicité l'ensemble des porteurs d'actions, le bilan qui ressort au bout de 6 mois d'existence est plutôt positif : 10 % des actions du PPA sont réalisées et environ 30 % sont en cours de réalisation. Cependant, il est à noter que pour près de 30 % des actions, l'état d'avancement n'est pas connu. Une attention particulière sera nécessaire d'ici le prochain comité de suivi afin d'échanger avec les porteurs de ces actions.

La DREAL énumère les actions déjà achevées du PPA : la campagne de mesures menée par AtmoSud sur la rade de Toulon, le déploiement d'un réseau associatif de microcapteurs, la réouverture d'une voie ferrée dédiée au fret pour desservir le port de Brégallion, l'achèvement du plan de mobilité global de la Base de défense, l'étude sur les brûlages agricoles et l'outil d'autodiagnostic climat-air-énergie des exploitations agricoles « jediagnostiquemaferme ».

M. Alexis VILLEMIN, DGA Aménagement, Port et Mobilité de la métropole TPM commente le chantier de la connexion électrique des navires à quai et insiste sur sa complexité car les quais sont publics et les navires qui fréquentent Toulon

répondent aux deux standards électriques français et américain. Le projet est labellisé par le Pôle Mer Méditerranée et par Capénergie, notamment parce que le projet comporte un volet production d'énergie à terre, au travers d'une centrale photovoltaïque. Des tests seront réalisés au premier trimestre 2023 et le dispositif devrait être opérationnel pour la saison estivale 2023.

Mme Marion RENZULLI, cheffe du service stratégie énergétique, transition écologique et écologie urbaine à la métropole TPM, présente les actions de la collectivité concernant le déploiement de la démarche « Bâtiments durables méditerranéens » pour les bâtiments neufs, du dispositif « Bien Chez Soi » pour la rénovation des logements privés, dont 1000 projets individuels et 1200 projets collectifs depuis 2018. Par ailleurs, le Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) a été approuvé par délibération du 24 février 2022. Il a pour objectif, en faveur de la qualité de l'air, de réduire la part de déchets putrescibles dans les ordures ménagères et d'augmenter le tri dans les poubelles. En matière de planification de l'énergie, le projet de PCAET de la métropole de Toulon est arrêté depuis le 29 septembre 2022 et sera prochainement mis à la disposition du public. Pour les transports en commun, le parc de bus hybrides ou au gaz a fortement augmenté depuis 2019 pour atteindre 43 % de véhicules propres. Le linéaire cyclable s'est également accru pour dépasser 300km sur la métropole de même que le nombre de bornes de recharge de véhicules électriques. La Maison de la Mobilité accueille 2000 personnes par an et le programme Nature for City Life de création d'un sentier de randonnée urbaine se poursuit.

M. Sylvain MERCIER, AtmoSud, rappelle succinctement les actions menées par l'association de surveillance de la qualité de l'air dans le cadre du PPA : campagne de mesures autour de la rade depuis 2020, installation d'une station de mesures temporaire sur le toit de la DDTM83 puis déplacée sur le terminal ferry Toulon Côte d'Azur, complétée par 3 autres stations en 2021 dans le cadre du projet Aer Nostrum. Ces mesures permettent d'effectuer un état zéro avant l'électrification des quais. AtmoSud intervient également en appui au déploiement de réseaux de microcapteurs citoyens et mène actuellement une étude sur l'ozone dans le territoire voisin des Bouches-du-Rhône.

6 Ajout de nouvelles actions

La DREAL PACA propose aux membres du comité de pilotage une nouvelle séquence : l'ajout d'actions au PPA. En effet, le PPA est désormais évolutif et pourra s'enrichir de nouvelles actions lors de chaque comité de suivi. 4 projets d'actions sont soumis ici à l'avis des membres du comité de pilotage.

(1) La DREAL PACA présente succinctement le futur plan régional de lutte contre la pollution à l'ozone, dont l'objectif est de fédérer et faire émerger des actions spécifiques de lutte contre ce polluant.

Puis elle passe la parole à M. Erwan LECHARTRE, stagiaire en Master 2 gestion de l'environnement et du climat à l'Université d'Aix-Marseille, qui présente le stage qu'il a réalisé à l'été 2022 au sein de la DREAL PACA pour préfigurer le Plan régional Ozone.

Après avoir présenté les enjeux sanitaires et les mécanismes de production de l'ozone, M. LECHARTRE met l'accent sur les composés organiques volatiles précurseurs d'ozone d'origine biogénique et sur les leviers d'action des secteurs agricoles et forestiers, identifiés à la suite de nombreux entretiens avec des experts de ces thématiques et des chercheurs. Une vingtaine d'actions ont déjà été retenues, projets, sensibilisation, recherche ou encore mobilisation de financements.

M. Michel PIERRE, vice-président de l'UDVN-FNE83, explique que l'étude ozone menée actuellement par son association met en évidence de manière surprenante un effet positif de la rosée du matin pour limiter la hausse du niveau d'ozone. Des investigations se poursuivront.

(2) M. Jean-Joël ROUILLÉ, directeur général du groupe BONIFAY, expose le parcours de transition énergétique entamé par le groupe, notamment en matière de renouvellement de sa flotte de véhicules de travaux vers du gaz et du biodiesel.

(3) L'entreprise BONIFAY présente ensuite un projet d'expérimentation d'usage de toupie-béton 12m³ sur l'exemple monégasque. Cette expérimentation nécessite au préalable une dérogation à la réglementation en vigueur.

(4) L'entreprise BONIFAY souhaite également soumettre au COPIL une proposition d'action de méthanisation au niveau de la métropole, qui prendrait en compte un mélange de biodéchets et déchets verts. Cependant, la réglementation ne permet actuellement pas ces mélanges pour des usages énergétiques (production de biogaz).

Le préfet sollicite l'assemblée pour des questions complémentaires aux présentations effectuées puis, en l'absence d'observations, conclut que les deux dernières actions présentées devront faire l'objet d'un travail d'analyse de faisabilité juridique avant d'être reproposées au COPIL.

M. Michel PIERRE prend la parole pour alerter sur l'incinération des boues de traitement des eaux usées sur la plateforme Amphitria avec la diminution attendue des quantités de biodéchets reçues.

M. Gilles VINCENT répond que le territoire d'action de la station Amphitria pourra s'étendre à d'autres EPCI afin de combler le vide de four lié à la sortie des biodéchets de la chaîne de valorisation des déchets ménagers. Par ailleurs, le four d'incinération de la station Amphitria passe d'un fonctionnement intermittent à un fonctionnement continu, ce qui devrait engendrer une diminution des rejets polluants en sortie du four. Par ailleurs, M. VINCENT précise que l'air à la sortie du four est filtré par des traitements performants.

7 Temps d'échanges

Avant de conclure, le préfet propose un temps d'échange pour toute observation, remarque ou question que les participants n'auraient pu poser pendant la séance.

M. Gilles VINCENT évoque la problématique des déchets plastiques dans l'agriculture, qui ne sont pas recyclables et produisent des polluants lorsqu'ils sont brûlés.

M. Michel PIERRE signale que les 3 stations permanentes de mesures de la qualité de l'air sur l'air toulonnais sont quasiment alignées et perpendiculaires aux vents dominants.

M. Sylvain MERCIER, AtmoSud, répond qu'une campagne d'amélioration des cartographies de qualité de l'air sera menée en 2023 avec 50 à 60 points de mesure sur l'ensemble du département du Var, pendant 2 périodes d'un mois. L'échantillonnage des sites est en cours et les associations locales peuvent contribuer à identifier des sites problématiques à mieux connaître.

M. André TRÉDÉ, président de l'association MART, interpelle la métropole TPM sur la mise en place de 3 à 4 capteurs de qualité de l'air le long du parcours du sentier urbain de TPM, pour un montant estimé à 140 000€. Il signale que les micro-capteurs utilisés par son association ont un coût significativement moins élevé et sont pertinents pour mener des actions de sensibilisation.

AtmoSud répond que le projet Nature for City life prévoit d'évaluer la qualité de l'air dans les espaces naturels en ville et nécessite pour cela des capteurs de référence. Par ailleurs, le budget en question comprend des actions de niveau régional avec des capteurs à la fois sur Nice, Toulon et la métropole Aix-Marseille Provence.

M. Michel PIERRE met l'accent sur le positionnement des capteurs.

M. Gilles VINCENT attire l'attention des débatteurs sur le fait qu'il s'agit de deux projets différents.

M. André TRÉDÉ rappelle la distinction entre un capteur de qualité de l'air tel qu'utilisé par AtmoSud un micro-capteur portatif qui est davantage un indicateur de qualité de l'air.

M. Maurice FRANCESCHI, président de l'association Toulon Var Déplacement, aborde le sujet des transports terrestres, souhaite que la ZFE-m soit mise en place dans les délais et regrette que le Transport en commun en site propre soit une fois de plus retardé.

Le préfet observe qu'il faut tenir compte des problématiques juridiques et des procédures à mettre en œuvre pour ce projet structurant et du contexte géopolitique et économique mondial qui crée des difficultés d'approvisionnement.

M. Gilles VINCENT ajoute que le projet de TCSP a été dévié pour tenir compte des demandes citoyennes, en particulier concernant la ferme des Olivades.

M. Michel PIERRE se réjouit du nouveau tracé retenu aujourd'hui par la métropole pour le TCSP et rappelle que celui-ci avait été proposé dès 2016 par les associations locales.

8 Conclusion

Le préfet conclut la séance en annonçant que le prochain comité de suivi du PPA se tiendra au printemps 2023, avec un ordre du jour similaire à celui-ci, de nouvelles mesures d'AtmoSud et des décisions pour intégrer ou non de nouvelles actions au PPA.

Le Préfet
Evelyne RICHARD

